

Aimargues, le 20 juillet 2011

La mairie d'Aubergenville choisit Yooz pour initier sa démarche de dématérialisation de la chaîne de traitement des factures fournisseurs !



Commune de 12 000 habitants, Aubergenville choisit Yooz pour dématérialiser l'ensemble de ses factures fournisseurs et mieux maîtriser les délais de règlement fournisseurs imposés par la loi LME.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, la loi LME impose aux organismes publics de régler leurs fournisseurs dans un délai maximum de 30 jours.

C'est dans ce contexte que la commune d'Aubergenville a initié, mi-2011, une démarche globale de dématérialisation de sa chaîne de traitement des factures fournisseurs. L'objectif de ce projet étant de réduire le cycle de traitement et validation des factures en Mairie afin de respecter le délai global de 30 jours, paiement par le Trésorier Payeur inclus.

« Au-delà de la maîtrise de nos délais de règlement, ce projet de dématérialisation nous permettra d'améliorer l'efficacité globale de notre processus fournisseurs. Nous escomptons des gains de productivité significatifs liés à l'automatisation de la saisie des factures par reconnaissance OCR et à la possibilité offerte à tous les utilisateurs habilités de consulter leurs factures en ligne », déclare Philippe Leymarie, Directeur des Finances de la commune d'Aubergenville.

Après consultation de différents éditeurs par Appel d'Offres, la commune d'Aubergenville a fait le choix de la solution Yooz pour mener à bien son projet. Yooz est l'activité SaaS d'ITESOFT et met à disposition des experts comptables, des entreprises et des collectivités, des solutions logicielles de dématérialisation et traitement de factures fournisseurs, sous forme de service Internet (en mode SaaS), en associant la simplicité et l'accessibilité à l'innovation et à la technicité.

Ce sont ces qualités de performance et de simplicité qui ont séduit la Mairie d'Aubergenville. *« Nous avons été immédiatement séduits par la simplicité de mise en œuvre et d'utilisation de l'outil, combinée à la puissance des technologies d'OCR »,* ajoute Philippe Leymarie. *Et de conclure, « Cette simplicité nous permet de démarrer notre projet sans aucun investissement préalable ni coûts de paramétrage ! La seule souscription à une formule d'abonnement mensuel nous permet de démarrer notre projet ».*

A propos de Yooz

Activité SaaS d'ITESOFT, Yooz met à disposition des petites et moyennes organisations (entreprises, experts comptables, collectivités, associations...), des solutions logicielles de dématérialisation et traitement de factures fournisseurs, sous forme de service Internet (en mode SaaS), en associant la simplicité et l'accessibilité à l'innovation et à la technicité.

Yooz hérite de 25 années d'expertise technologique d'ITESOFT dans le monde de la dématérialisation des processus.

Commercialisée en mode e-commerce sur le site yooz.fr et vendue sous la forme d'un abonnement mensuel, Yooz est une solution 100% web et 100% SaaS, pour le traitement automatique des factures fournisseurs : numérisation, enregistrement et imputations, reconnaissance automatique, circuit de validation électronique, export des écritures vers les ERP ou logiciels comptables et archivage électronique.

Yooz propose deux éditions «On Demand» de son service : Yooz Business Edition, l'édition dédiée aux entreprises, collectivités, associations et professions libérales ; et Yooz Expert Edition, l'édition dédiée aux cabinets d'expertise comptable.

Pour plus d'informations, visitez le site : www.yooz.fr

Contacts Presse

Agence de Relations Presse

onechocolate communications

Joëlle Rousseau & Julie Verbug

01 41 31 75 07/01

joeller@onechocolatecomms.fr

Yooz

Magali Michel

04 66 35 77 33

magali.michel@yooz.fr